

## NOTE CONCERNANT LA FICHE MEDICALE D'URGENCE

Chers parents,

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de nous communiquer tous les renseignements inscrits sur la fiche médicale d'urgence jointe et tout particulièrement :

- **Tous les numéros de téléphone** afin de pouvoir vous contacter le plus rapidement possible en cas d'accident ou de maladie de votre enfant pendant sa scolarité.
- **Numéro Sécurité Sociale élève, assurance scolaire**
- **Les renseignements médicaux** : traitements en cours, maladie, allergies, accident, etc... concernant votre enfant afin que nous puissions assurer un meilleur suivi.
- **Chaque année, bien joindre les photocopies des vaccinations.**
- **Chaque année, agraffer à la fiche médicale, une photo d'identité de votre enfant.**

Pour des raisons de sécurité, **tout élève malade doit passer par l'infirmerie.** L'infirmière évaluera la nécessité d'une évacuation dans la famille.

Les élèves mineurs, malades, ne peuvent quitter seuls l'établissement, ils doivent passer par l'infirmerie où ils seront obligatoirement pris en charge par leur famille qui signera une décharge.

- Pour permettre le repos des élèves malades restant à l'infirmerie, ceux-ci remettront leur portable à l'infirmière de service. Ce portable leur sera remis à leur départ de l'infirmerie.